

Conditions de réservation

Par la signature du devis, le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions de réservation.

Article 1 : dispositions générales - prestations

La Communauté de Communes du Pays d'Etain, par le biais de son service « groupes », a en charge la gestion et la vente des visites de la fabrique et du musée Jouets Petitcollin.

Article 2 : conditions de réservation

Toute réservation d'une prestation énumérée à l'article 1 fait l'objet d'une remise préalable de devis. Cette dernière ne devient ferme qu'à réception, par le service « groupes », dudit devis signé, accompagné d'un **chèque de caution de 30 % du montant total de la prestation, au plus tard un mois avant la date de visite choisie**. Passé ce délai, le service « groupes » se réserve le droit de lever l'option posée. A noter que le chèque de caution est restitué à la facturation, sauf cas prévus à l'article 5.

En cas de réservation tardive moins de 30 jours avant la date choisie, les éléments validant la réservation (devis signé et chèque de caution) doivent parvenir au service « groupes » au minimum 10 jours francs avant la date de la prestation.

Article 3 : garantie des prix et gratuités

Les tarifs et gratuités sont fixés par délibération du Conseil Communautaire et s'entendent « toutes taxes comprises ». Ils sont révisables à la fin de chaque année civile. Pour toute demande de prestation à N+1, les tarifs sont donnés à titre indicatif et sont donc susceptibles de modification.

Le tarif « groupes » n'est valable que pour les groupes d'au minimum 15 personnes payantes / 9 personnes payantes minimum pour les groupes de « personnes déficientes, à mobilité réduite ».

Les gratuités consenties sont les suivantes : 1 gratuité par tranche de 20 adultes payants / 1 gratuité par tranche de 8 payants pour les scolaires (de la maternelle au BTS) / gratuité pour l'ensemble des accompagnateurs de groupes de « personnes déficientes, à mobilité réduite ». Ces gratuités s'appliquent prioritairement sur le ou les accompagnateurs, le chauffeur étant en gratuité.

Article 4 : nombre de participants et horaire d'arrivée

Le nombre définitif de participants doit être fourni par le client au service « groupes » **au minimum 10 jours** francs avant la date de la prestation.

Le client doit se présenter au jour et à l'heure précisés sur le carnet de voyage qui lui est remis. En cas d'impossibilité ou de retard, il s'engage à avertir le service « groupes » dans les plus brefs délais au 03.29.87.20.80 ou 03.29.87.79.42. A noter que tout retard est susceptible d'engendrer une visite écourtée (notamment pour la fabrique Petitcollin en raison des impératifs liés aux horaires de travail des salariés). Dans ce cas, aucune remise ne pourra être consentie.

Article 5 : annulation

Toute annulation d'une réservation ferme du fait du client doit être notifiée au service « groupes » par courrier, mail (groupes@tourisme-etain.fr) ou fax (03.29.80.72.93) **au minimum 8 jours francs** avant la date de la prestation, sauf en cas de force majeure. A défaut, la caution pourra être conservée si le service « groupes » a été dans l'obligation de refuser une autre demande de groupe pour le même créneau reçue une fois le délai de 8 jours francs écoulé.

En cas d'annulation d'une réservation ferme du fait du service « groupes », la caution est restituée et une prestation de substitution est obligatoirement proposée au client. A noter que l'annulation peut être imposée par des circonstances de force majeure ou pour la sécurité du client. Dans cette hypothèse, la responsabilité du service « groupes » ne saurait être engagée.

Article 6 : conditions de modification de la prestation

Par rapport au devis signé, aucun remboursement ou remise n'est consenti en cas d'arrivée retardée, départ anticipé ou absence en cours de prestation non prévu dans le devis signé, sauf cas exceptionnels (maladie, décès, accident...) dûment justifiés par un certificat.

Article 7 : paiement

Les prestations sont à régler à l'issue de la visite au service « groupes » (sauf pour les établissements scolaires et structures réglant par mandat administratif ou virement). Les modes de paiements acceptés sont les suivants : chèque (à l'ordre du Trésor Public), espèces (euros uniquement), carte bancaire, mandat administratif et virement.

Article 8 : responsabilité

Le service « groupes » est l'unique interlocuteur des personnes sollicitant l'une des prestations Petitcollin et répond devant elles de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de réservation.

D'une manière générale, le service « groupes » ne peut être tenu responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

Article 9 : litiges

Tout litige qui ne saurait être réglé à l'amiable entre le client et le service « groupes » pourra être soumis au Tribunal Administratif de Nancy.